CANADA

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ D'AUMOND

Procès-verbal 12 mars 2025

Séance ordinaire du conseil de la Municipalité d'Aumond tenue au Centre culturel et communautaire situé au 664, route Principale à Aumond, le mercredi 12 mars 2025 à laquelle étaient présents :

Sont présents :

Mme Ariane Guilbault
M. Gaétan Gagné
M. Sébastien Lafrenière
Mme Anne Lévesque
M. Robert Piché

Absence motivée : M. Barry Ardis

Sous la présidence du maire, monsieur Mario Langevin assiste à la rencontre, Mme Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale à titre de secrétaire de la séance.

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum

2025-03-A5196 **Ouverture de l'assemblée**

Il est résolu de procéder à l'ouverture de la présente séance à compter de19 h 01

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

2025-03-A5197 **Adoption de l'ordre du jour**

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que déposé.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adopté à l'unanimité des membres présents

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de l'assemblée

1.1 Vérification du quorum ;
1.2 Ouverture de l'assemblée ;
1.3 Adoption de l'ordre du jour ;

2. Adoption du procès-verbal de la séance antérieure

2.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025 ;

3. Comptes payables

3.1 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer (février 2025) ;

4 Incendie et sécurité publique

4.1 Autorisation de remplacement de l'équipement de reconnaissance pour un pompier ayant 10 ans de service – employé 22-0024

5. Voirie

5.1 Abat-poussières – Appel d'offres sur invitation

5.2 Fin de la période d'emploi saisonnier – Employé _90-0037

6. Loisirs et culture

6.1 Inscription assemblée générale annuelle 2025 du réseau biblio -employé 70-0004

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

9.1 Adoption des modifications au règlement SQ-2011-004 concernant le colportage applicable par la Sûreté du Québec

9.2 Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la VaIlée-de-la-Gatineau.

9.3 Dépôt du règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux

9.4 Autorisation de remplir les documents nécessaires pour le TECQ 2024-2026

9.5 Adoption des nouveaux tarifs de kilomètre

10. Varia

11. Maire et conseillers

11.1 Appuis de la municipalité de Sainte-Christine pour la modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (C-24.2)

11.2 Appui à la Municipalité de Sainte-Christine pour la demande concernant l'ajustement financier des programmes municipaux

11.3 Appui à la demande de soutien financier pour les camps de jour municipaux

11.4 Demande de soutien financier pour la graduation 2025 du Centre de formation professionnelle de la Vallée de la Gatineau

11.5 Appuis à la demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton auprès du MTQ concernant le Programme PAVL - double vocation

12. Correspondance

13. Période de questions

14. Levée de l'assemblée

Adopté à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5198 **Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025**

Il est résolu d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 12 février 2025, tel que rédigé.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adopté à l'unanimité des membres présents

3. Comptes payables

2025-03-A5199 Approbation des listes des déboursés et des comptes à payer

CONSIDÉRANT que les listes des déboursés au 29 février 2025 totalisent $ et se détaillent comme suit :

Comptes à payer :	57 492,26$
Comptes payés :	71 223.91$
Salaires :	34 093.27$

Chèque ou prélèvement annulé : 10983

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'approuver, tel que déposé, les listes des déboursés.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière.

Adopté à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

4. Incendie et sécurité publique

2025-03-A5200 **Autorisation de remplacement de l'équipement de reconnaissance pour un pompier ayant 10 ans de service**

ATTENDU QUE la municipalité d'Aumond reconnaît l'engagement et le dévouement des pompiers ayant accompli 10 ans de service en leur fournissant une paire de bottes haut de gamme ;

ATTENDU QUE l'employé, 22-0024 du service d'incendie de la municipalité a exprimé le souhait de remplacer cet équipement par une lampe frontale fixée au casque, permettant un éclairage directionnel adapté à ses fonctions ;
ATTENDU QUE cette demande est conforme aux besoins opérationnels du service d'incendie et respecte l'esprit de reconnaissance pour les années de service.

EN CONSÉQUENCE, la municipalité d'Aumond autorise, à titre exceptionnel, le remplacement des bottes haut de gamme offerte après 10 ans de service par une lampe frontale adaptée au casque pour l'employé – 22-0024. Cette décision ne modifie pas de manière permanente la politique de reconnaissance du service d'incendie.

Proposée par la conseillère Ariane Guilbault.

Adopté à l'unanimité des membres présents

5. Voirie

2025-03-A5201 **Abat-poussières – Appel d'offres sur invitation**

CONSIDÉRANT que la municipalité d'Aumond désire procéder à un appel d'offres sur invitation pour l'abat-poussières ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale à procéder à un appel d'offres sur invitation pour 30 ballots d'abat-poussières.

Proposé le conseiller Robert Piché.

Adopté à l'unanimité des membres présents.

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

2025-03-A5202 **Fin de la période d'emploi saisonnier – Employé _90-0037**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 90-0037 a été embauché pour une période de travail saisonnier de six mois pour la saison hivernale 2024-2025 ;

CONSIDÉRANT QUE cette période de travail prend fin le 30 mars 2025, conformément aux termes de son emploi saisonnier ;

Il est proposé par le conseiller Robert Piché.

QUE le conseil municipal d'Aumond confirme que la période d'emploi saisonnier de l'employé 90-0037 prendra fin le 30 mars 2025

Adopté à l'unanimité des membres présents

6. Loisirs et culture

2025-03-A5203 **Inscription à l'Assemblée générale annuelle 2025 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais – Employé 70-0004**

CONSIDÉRANT QUE l'employé 70-0004 désire participer à l'Assemblée générale annuelle 2025 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais qui se tiendra le 7 juin 2025 ;

EN CONSÉQUENCE, il est unanimement résolu d'autoriser l'inscription au coût de 30 $ plus les taxes pour l'Assemblée générale annuelle 2025 du Réseau BIBLIO de l'Outaouais, qui se tiendra le 7 juin 2025 ;

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

7. Hygiène du milieu et Environnement

8. Urbanisme, Développement et Industrie

9. Administration

2025-03-5204 **Adoption du règlement SQ-2011-004-1 modifiant le règlement SQ-2011-004 concernant le colportage**

CONSIDÉRANT QUE la conseillère Anne Lévesque a donné un avis de motion, lors de la séance du 12 février 2025, annonçant l'intention de modifier le règlement SQ-2011-004 concernant le colportage ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification vise à ajuster la période de validité du permis de colportage ;

CONSIDÉRANT QUE le projet de règlement a été remis aux membres du conseil avant la présente séance, leur permettant d'en prendre connaissance ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu à l'unanimité des membres présents d'adopter le règlement SQ-2011-004-1 modifiant le règlement SQ-2011-004 afin d'ajuster la période de validité du permis de colportage, et de dispenser le maire de sa lecture, celui-ci ayant été remis aux membres du conseil préalablement.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-03-5205 **Demande de prolongation du délai d'adoption des règlements de concordance nécessaire pour tenir compte de la révision du schéma d'aménagement et de développement de la municipalité régionale de comté de la Vallée-de-la-Gatineau.**

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement, révisé de la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, est entré en vigueur le 21 novembre 2021;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU), selon l'article 59 <<dans le cas de la révision d'un schéma, le conseil de toute municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit, dans les deux ans qui suivent l'entrée en vigueur du schéma révisé, adopter tout règlement de concordance>>;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de la LAU, selon l'article 239, une municipalité peut s'adresser au ministère afin d'obtenir une prolongation de délai pour l'adoption de ses règlements de concordance;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond n'est pas en mesure d'adopter ses règlements de concordance au mois de mars 2025.

EN CONSÉQUENCE, il est résolu de demander au ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de nous accorder un nouveau délai, soit de quatre mois pour l'adoption des règlements de concordance.

Proposé par la conseillère Anne Lévesque.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5206 **Dépôt du règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux**

ATTENDU QUE le gouvernement du Québec a adopté, par le Décret 214-2025 en date du 5 mars 2025, le Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux;

ATTENDU QUE ce règlement, entrée en vigueur le 6 mars 2025, impose des conditions spécifiques aux contrats municipaux portant notamment sur le matériel informatique, les fournitures et équipements médicaux, les produits pharmaceutiques et les instruments scientifiques;

ATTENDU QUE la municipalité doit assurer l'application de ce règlement dans ses processus d'appel d'offres et d'octroi de contrats;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par la conseillère Anne Lévesque

QUE le conseil municipal prend acte du dépôt officiel du Règlement imposant des conditions à l'attribution de certains contrats d'approvisionnement par des organismes municipaux, tel que publié dans la Gazette officielle du Québec le 6 mars 2025;

QUE la présente résolution soit consignée au procès-verbal de la séance afin d'assurer la traçabilité et la conformité aux exigences gouvernementales;

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5207 **Autorisation de remplir les documents nécessaires pour le TECQ 2024-2026**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité doit soumettre les documents nécessaires pour le programme TECQ 2024-2026 ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'autoriser la directrice générale, Vicky Tremblay Régimbal à remplir et soumettre tous les documents requis pour le programme TECQ 2024-2026 au nom de la municipalité.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5208 **Adoption des nouveaux tarifs de kilomètre**

CONSIDÉRANT QUE la MRC a adopté un règlement concernant les nouveaux tarifs de kilomètre à rembourser pour les frais de déplacement ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité d'Aumond souhaite ajuster ses tarifs en fonction de ceux adoptés par la MRC ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'adopter les nouveaux tarifs de kilomètre, soit 0,63 $ par kilomètre lorsque le prix de l'essence est inférieur à 1,95 $/litre, et 0,66 $ par kilomètre lorsque le prix de l'essence dépasse 1,95 $/litre, en vigueur dès la présente résolution.

Proposée par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

10. **Varia**

11. **Maire et conseillers**

2025-03-A5209 **Appuis à la municipalité de Sainte-Christine pour la modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (C-24.2)**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Sainte-Christine a formulé une demande de modification de l'article 226.2 du Code de la sécurité routière (c. C -24.2), afin d'ajouter les premiers répondants à la liste des personnes autorisées à utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'elles répondent à un appel d'urgence ;

CONSIDÉRANT QUE cette modification permet de faciliter l'intervention des premiers répondants dans les situations d'urgence, au même titre que les pompiers ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'appuyer la demande de la municipalité de Sainte-Christine visant à ajouter la notion de premier répondant à l'article 226.2 du Code de la sécurité routière, afin que les premiers répondants puissent également utiliser un feu vert clignotant sur un véhicule routier autre qu'un véhicule d'urgence lorsqu'ils répondent à un appel

d'urgence.

QUE cette résolution soit acheminée à la vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, Mme Geneviève Guilbault, ainsi qu'aux députés, à la Fédération québécoise des Municipalités (FQM), à l'Union des Municipalités du Québec (UMQ), et aux autres municipalités du Québec.

Proposé par le conseiller Robert Piché

Adopté à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5210 **Appui à la Municipalité de Sainte-Christine pour la demande concernant l'ajustement financier des programmes municipaux**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Sainte-Christine a prévu une demande au gouvernement du Québec concernant la régularisation du financement des programmes destinés aux municipalités, notamment en tenant compte de l'inflation et des changements économiques actuels ;

CONSIDÉRANT QUE cette demande vise à assurer que les municipalités et les MRC du Québec disposent des ressources nécessaires pour faire face aux hausses des coûts et maintenir la qualité des services offerts à la population ;

CONSIDÉRANT QUE le financement promis à certaines municipalités, comme la MRC de Brome-Missisquoi, n'a pas été ajusté conformément aux engagements du gouvernement du Québec, ce qui a un impact direct sur leurs finances ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu d'appuyer la demande de la Municipalité de Sainte-Christine visant à demander au gouvernement du Québec de régulariser le financement des programmes municipaux, en prévoyant un financement adéquat tenant compte de l'inflation et des réalités économiques actuelles.

Il est également résolu que la présente résolution soit transmise au gouvernement du Québec, à la ministre des Affaires municipales, Madame Andrée Laforest, ainsi qu'aux ministre et député de notre territoire, Monsieur André Lamontagne, pour appui à cette demande.

Proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière

Adopté à l'unanimité par les membres présents

2025-03-A5211 **Appui à la FQM pour la demande de soutien financier pour les camps de jour municipaux**

CONSIDÉRANT QUE l'organisation de camps de jour par les municipalités n'est pas une obligation légale, mais que de nombreuses municipalités offrent ces services estivaux pour le bien-être des enfants ;

CONSIDÉRANT QUE les camps de jour municipaux sont principalement animés par de jeunes moniteurs et surveillants âgés

de 14 à 17 ans, et que ces services doivent répondre à des exigences de sécurité et d'inclusion pour les enfants ayant des besoins particuliers, tant physiques que psychologiques ;

CONSIDÉRANT QUE la demande pour des services d'accompagnement adaptés pour les enfants ayant des besoins particuliers augmentés chaque année, ce qui pose des défis financiers et logistiques pour les municipalités offrant des camps de jour ;

CONSIDÉRANT QUE plusieurs municipalités, face à l'absence de soutien financier pour ces services d'accompagnement, envisagent de mettre fin à l'offre de camps de jour, privant ainsi les enfants de ce service essentiel ;

CONSIDÉRANT QUE la Fédération québécoise des Municipalités (FQM) a communiqué une lettre au ministre des Affaires municipales le 10 juin 2024 pour demander des mesures de soutien, et que cette demande est en soutien à cette initiative ;

EN CONSÉQUENCE, il est résolu que la Municipalité d'Aumond soutienne la demande de la FQM auprès du ministre des Affaires municipales et propose les actions suivantes :

1. Renforcer le budget alloué au Programme d'assistance financière au loisir des personnes handicapées, en particulier pour le volet accompagnement.
2. Constituer un comité à court terme, réunissant les parties concernées, afin d'examiner en profondeur les enjeux des camps de jour municipaux et d'améliorer l'adaptation de ces services par le ministère de l'Éducation.
3. Mettre en priorité la création d'une mesure financière spécifique pour soutenir les camps de jour.

Il est également résolu que cette résolution soit transmise au ministre des Affaires municipales, au ministre de l'Éducation, ainsi qu'à toutes les municipalités du Québec.

Proposé par le conseiller Robert Piché.

Adopté à l'unanimité des membres présents

2025-03-A5212 **Demande de soutien financier pour la graduation 2025 du Centre de formation professionnelle de la Vallée de la Gatineau**

Il est résolu d'octroyer une bourse de 100.00 $ à un étudiant de la municipalité d'Aumond, lors de leur soirée de fin d'année qui se tiendra le 20 juin prochain.

Proposé par le conseiller Gaétan Gagné.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

Certificat de disponibilité de crédits

Je soussignée Vicky Tremblay-Régimbal, directrice générale, certifie qu'il y a des crédits budgétaires ou extrabudgétaires disponibles pour les fins pour lesquels les dépenses ci-haut mentionnées sont engagées.

_____
Vicky Tremblay-Régimbal
Directrice générale

2025-03-A5213 **Appuis à la demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton auprès du MTQ concernant le Programme PAVL - double vocation**

CONSIDÉRANT QUE l'objectif visé par le Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) est d'assister les municipalités du Québec dans la planification, l'amélioration et le maintien des infrastructures du réseau routier local, notamment celles ayant une vocation d'accès aux ressources forestières ;

CONSIDÉRANT QUE le volet double vocation vise à fournir une aide financière supplémentaire pour maintenir la fonctionnalité des routes municipales ayant aussi une vocation d'accès aux ressources forestières ;

CONSIDÉRANT QUE ce programme représente un levier financier important pour les municipalités et leur permet de bénéficier d'une aide pour l'entretien des infrastructures essentielles au développement économique ;

CONSIDÉRANT QUE les routes de la Municipalité de Montcerf-Lytton sont utilisées quotidiennement par l'industrie forestière, générant un volume de bois bien supérieur à celui qui est actuellement compensé par le programme PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité dénombre en moyenne 11 000 passages annuels de camions lourds provenant de l'exploitation forestière, ce qui a un impact direct sur l'état de ses routes municipales;

CONSIDÉRANT QUE les infrastructures routières de Montcerf-Lytton sont également utilisées par la population locale, les villégiateurs et les touristes, ce qui amplifie les coûts d'entretien et de réparation des routes ;

CONSIDÉRANT QUE les critères actuels du programme, tels que le nombre de passages de camions lourds et le volume de bois, ne sont pas suffisants pour refléter adéquatement la réalité du terrain et la dégradation prématurée des infrastructures ;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Montcerf-Lytton, avec une population de seulement 663 personnes, se retrouve avec une charge financière importante liée à l'entretien de son réseau routier et à la sécurité de ses infrastructures, et ce malgré les compensations financières limitées du programme PAVL ;

CONSIDÉRANT QUE la situation particulière de la Municipalité de Montcerf-Lytton nécessite une révision des modalités du Programme d'aide à la voirie locale - Volet double vocation afin de mieux correspondre à la réalité de l'exploitation forestière et de l'usage des routes par la population, les industries et les visiteurs ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par le conseiller Sébastien Lafrenière, et résolue par les membres du conseil présents

- De soutenir la demande de la Municipalité de Montcerf-Lytton concernant une révision des modalités du Programme d'aide à la voirie locale - Volet double vocation afin de reconnaître un plus

grand nombre de passages annuels de camions lourds pour l'accès aux ressources forestières, et d'ajuster les critères de compensation financière en conséquence.

- De demander au ministère des Transports et de la Mobilité durable (MTQ) d'expliquer l'utilisation des sommes non distribuées dans le cadre du programme PAVL - double vocation, notamment celles provenant des droits de coupe supplémentaires perçus pour un volume de 30 000 mètres cubes, et d'informer la municipalité de leur répartition.
- De soutenir la Municipalité de Montcerf-Lytton dans sa demande d'aide financière additionnelle afin de permettre à la municipalité d'assurer l'entretien de ses infrastructures routières et la sécurité de sa population face à la dégradation prématurée des routes.
- De transmettre cette résolution à la MRC de la Vallée-de-la-Gatineau (MRCVG) ainsi qu'aux autres municipalités du territoire pour obtenir leur appui dans cette demande.
- De transmettre une copie de la présente résolution à Madame Geneviève Guilbault, vice-première ministre et ministre des Transports et de la Mobilité durable, afin qu'elle puisse examiner la demande de Montcerf-Lytton.
- De transmettre également cette résolution au ministre responsable de la région de l'Outaouais, Monsieur Mathieu Lacombe, ainsi qu'au député de Gatineau, Monsieur Robert Buissière, pour obtenir leur soutien à cette demande.

Adoptée à l'unanimité des membres présents

12. Correspondance

13. Période de questions

Aucune question

14. Levée de l'assemblée

2024-03-A5214 Levée de l'assemblée

Il est résolu de procéder à la levée de la présente séance, à 19 h 18.

Proposé par la conseillère Ariane Guilbault.

Adoptée à l'unanimité.

Mario Langevin Maire	Vicky Tremblay-Régimbal Directrice générale Greffière-trésorière